

## PLAN D'ACTION POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

### École Gabriel-Le Courtois

Nom du directeur ou de la directrice : *Isabelle Landry, directrice; Jérôme Bernier Auclair, directeur adjoint; Nathalie Proulx, directrice adjointe.*

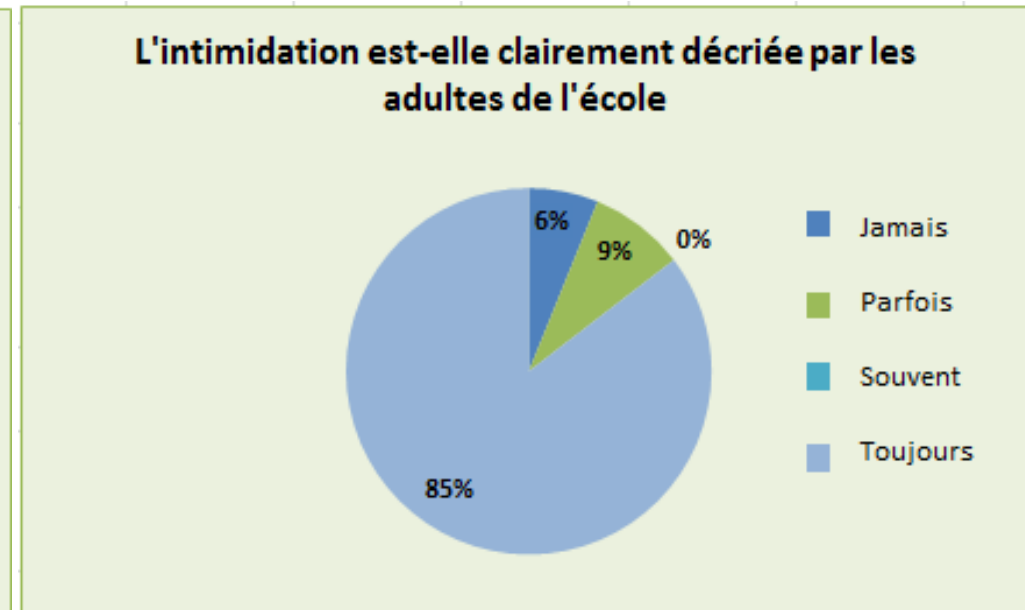
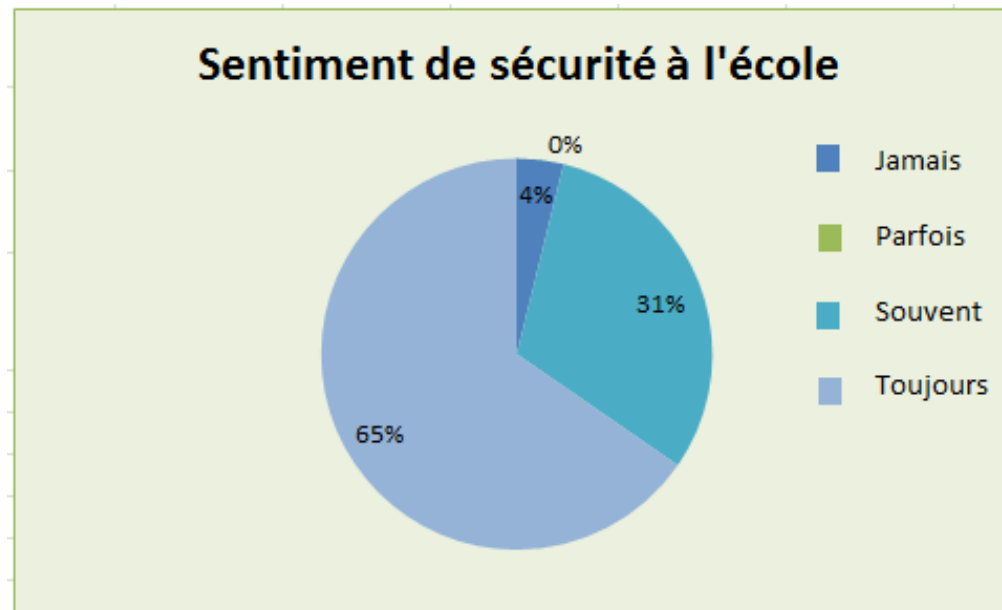
Noms des personnes chargées de coordonner l'équipe de travail : *Mathieu Gagnon, intervenant-pivot (secondaire); Isabelle Dumont, intervenante-pivot (primaire).*

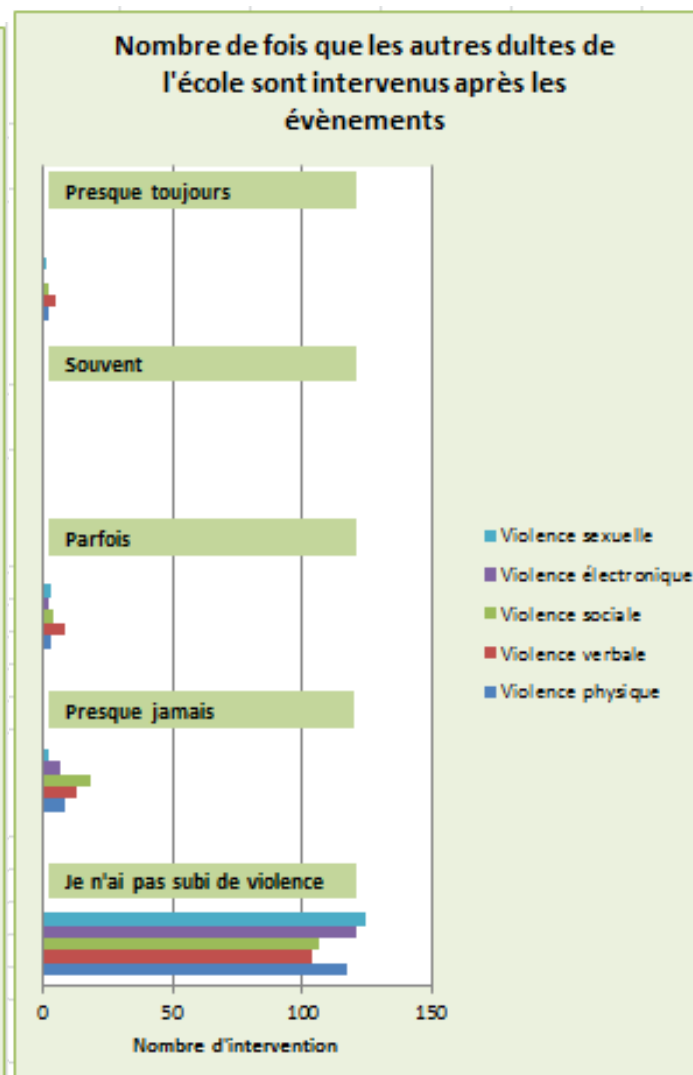
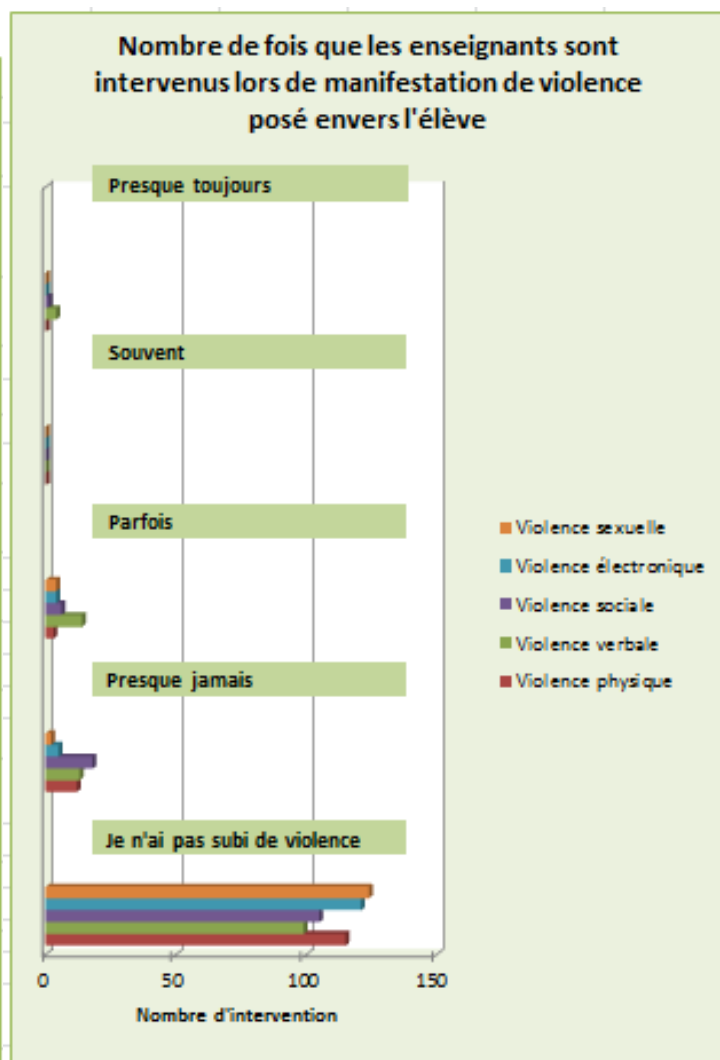
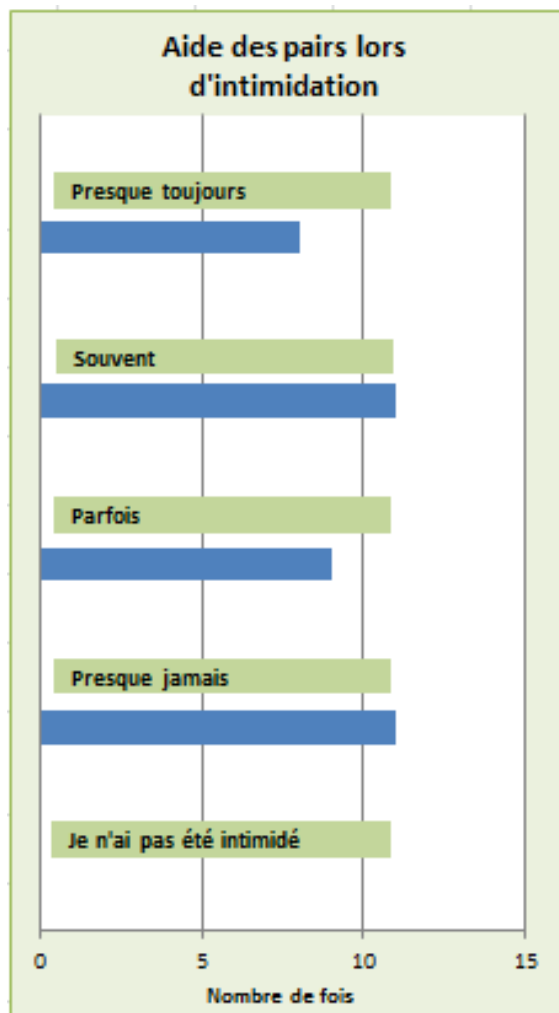
Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail : *Mathieu Gagnon, Isabelle Dumont, Sonia Tremblay, Nathalie Chartier, Annie Boucher; Suzie L'Italien, Jonathan Bourgoïn Thériault.*

Rôle de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail : *S'assurer de la mise en œuvre du plan d'action.*

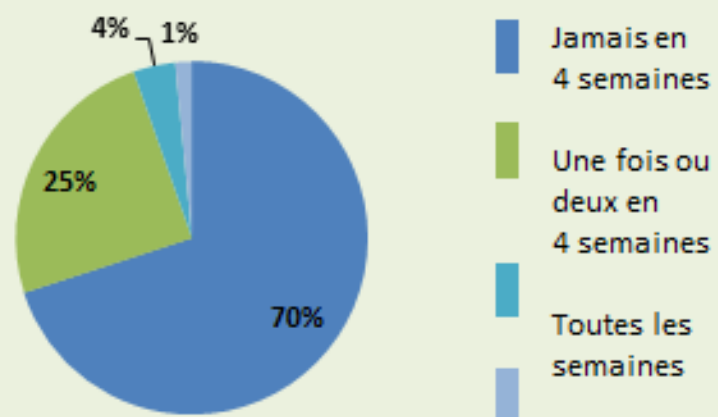
Rôles des personnes faisant partie de l'équipe de travail : *Mettre en œuvre le plan d'action.*

AU PRIMAIRE :

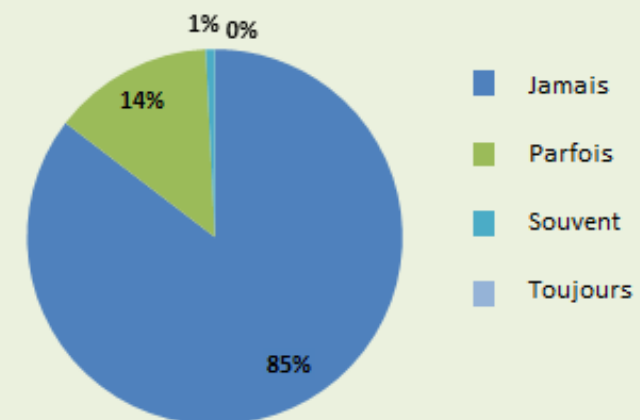




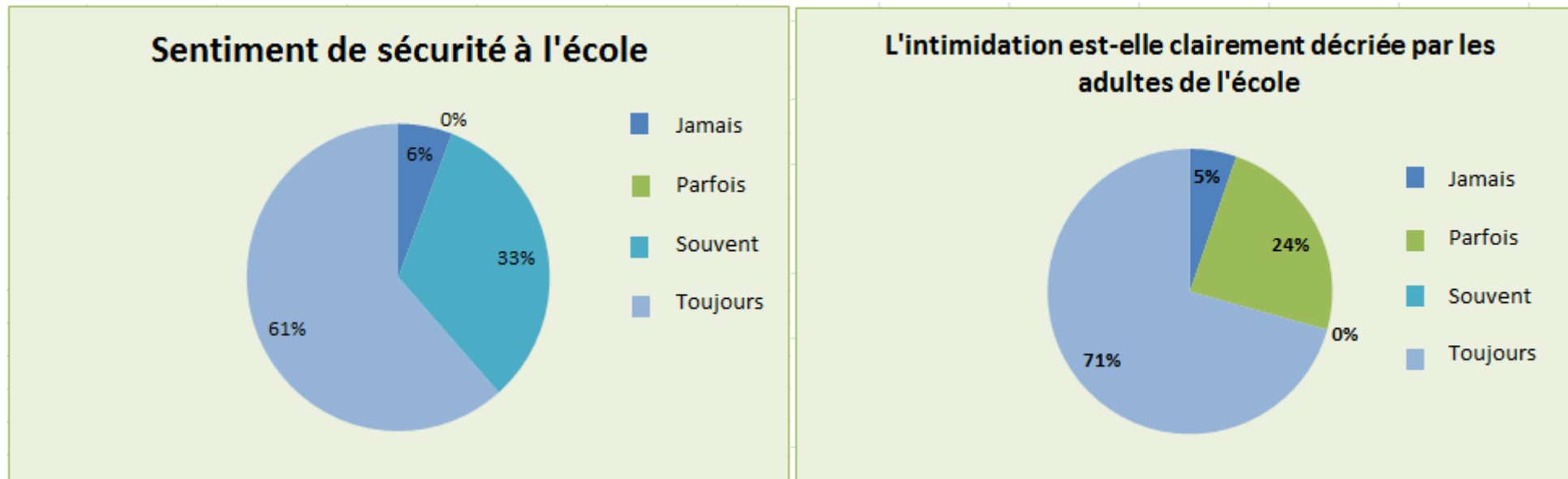
### Nombre de fois que les élèves sont intimidés

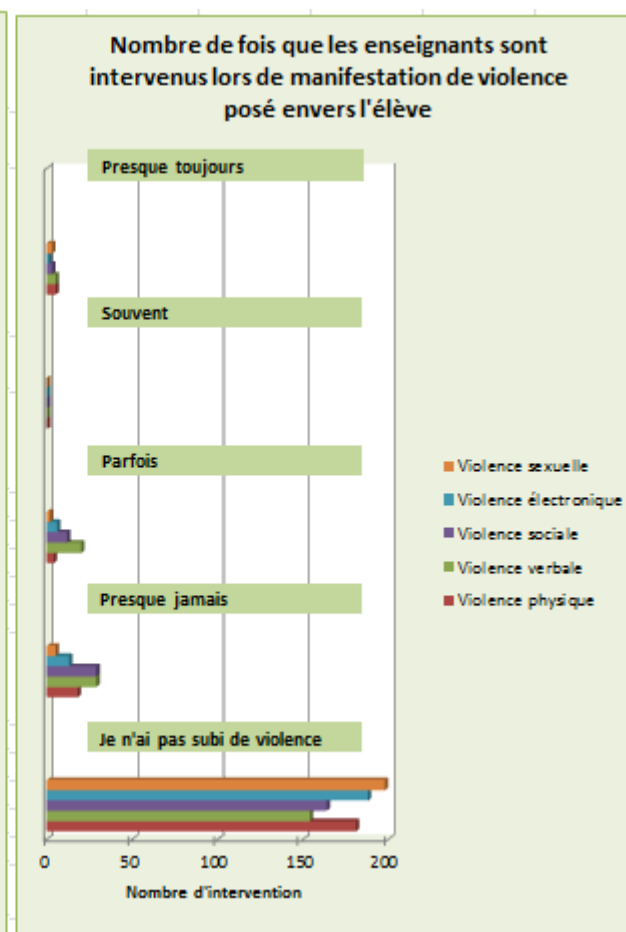
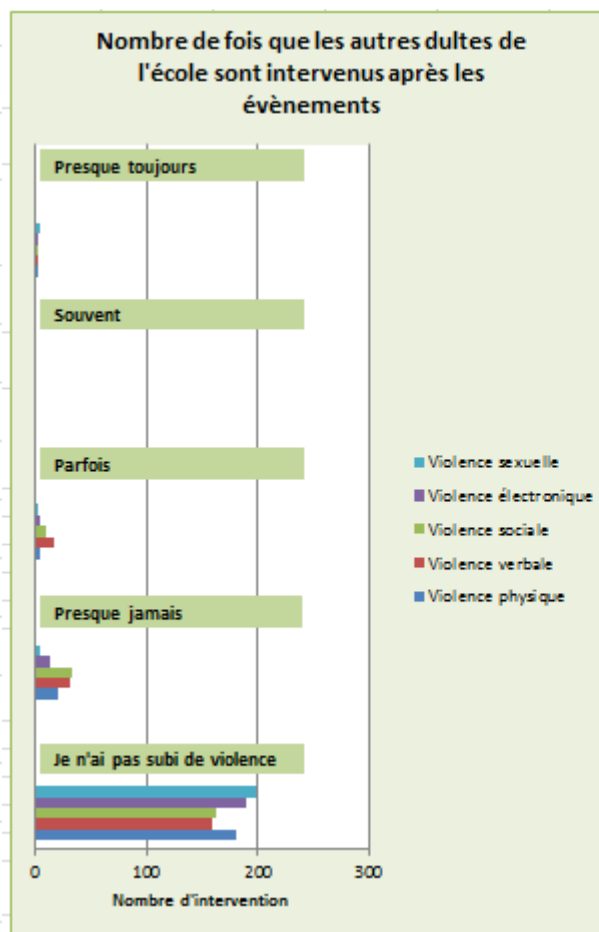
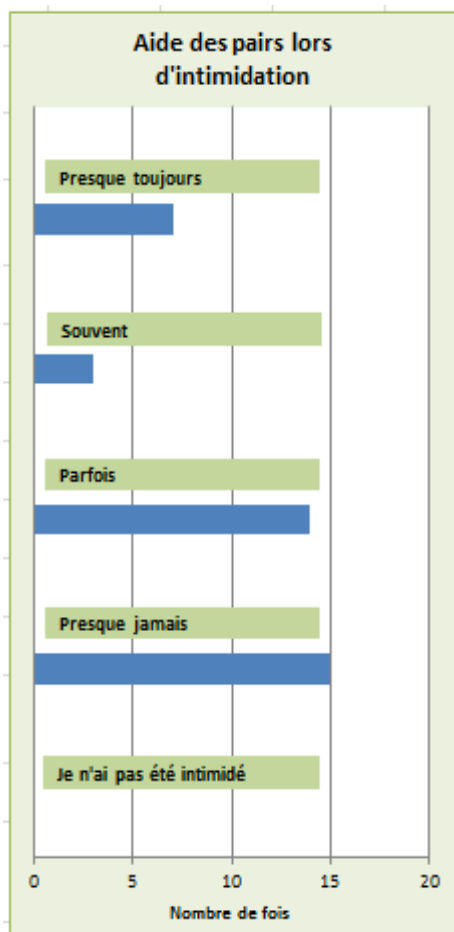


### Participation des élèves à l'intimidation à l'école

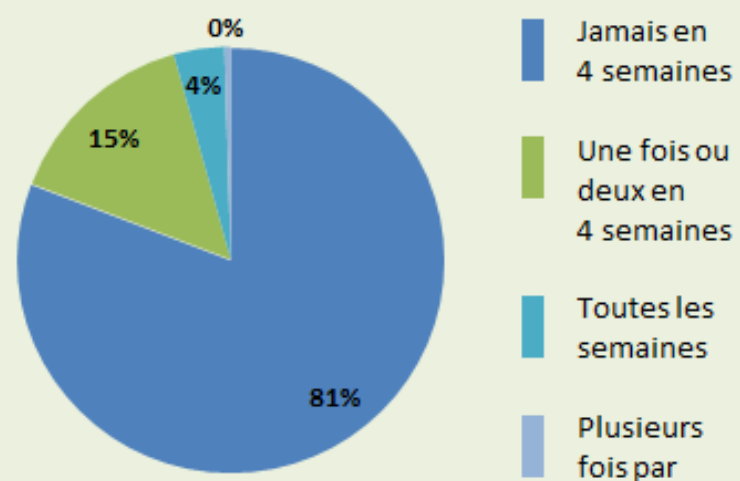


AU SECONDAIRE :

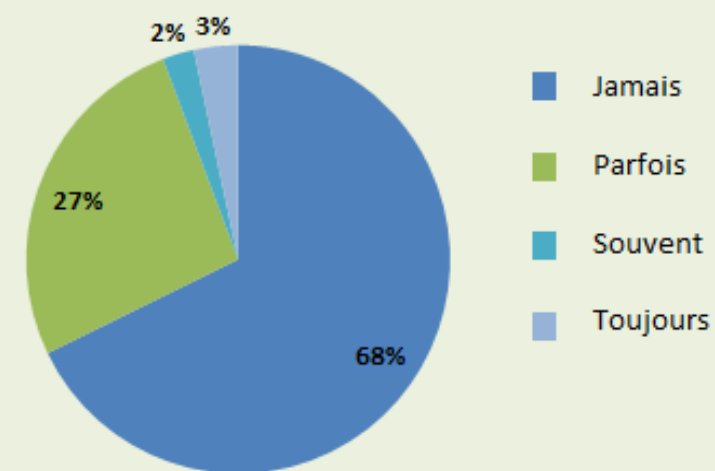




### Nombre de fois que les élèves sont intimidés



### Participation des élèves à l'intimidation à l'école



## Modalités

### - Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence.

Les priorités de l'école Gabriel-Le Courtois ont été déterminées en fonction des constats de l'ensemble de l'équipe-école autant par les enseignants, les intervenants, que par la direction.

*Nos priorités :*

1. PROGRAMME DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION À L'ÉCHELLE DE L'ÉCOLE	<ol style="list-style-type: none"><li>i. Prioriser les violences verbales.</li><li>ii. Concevoir un programme de sensibilisation et de formation pour tous les acteurs du milieu.</li><li>iii. Avoir plus de rigueur dans l'application des programmes (planification annuelle).</li><li>iv. Sensibiliser les élèves à comment intervenir en tant que témoin (mobilisation).</li><li>v. Formation du personnel à l'intervention juste et adéquate.</li></ol>
2. SURVEILLANCE (PRIMAIRE ET SECONDAIRE, ENSEIGNANT ET SURVEILLANT)	<ol style="list-style-type: none"><li>i. Revoir le rôle des surveillants (définition, identification, moyens, objectifs, évaluation).</li><li>ii. S'assurer de l'application de la surveillance par secteurs au primaire et au secondaire.</li></ol>
3. REVOIR LE CODE DE VIE ET SON APPLICATION EN CONFORMITÉ À LA LOI 56	<ol style="list-style-type: none"><li>i. Revoir le code de vie et son application en conformité à la Loi 56.</li></ol>

### - Modalités pour signaler un acte d'intimidation ou de violence incluant celles liées à l'utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation.

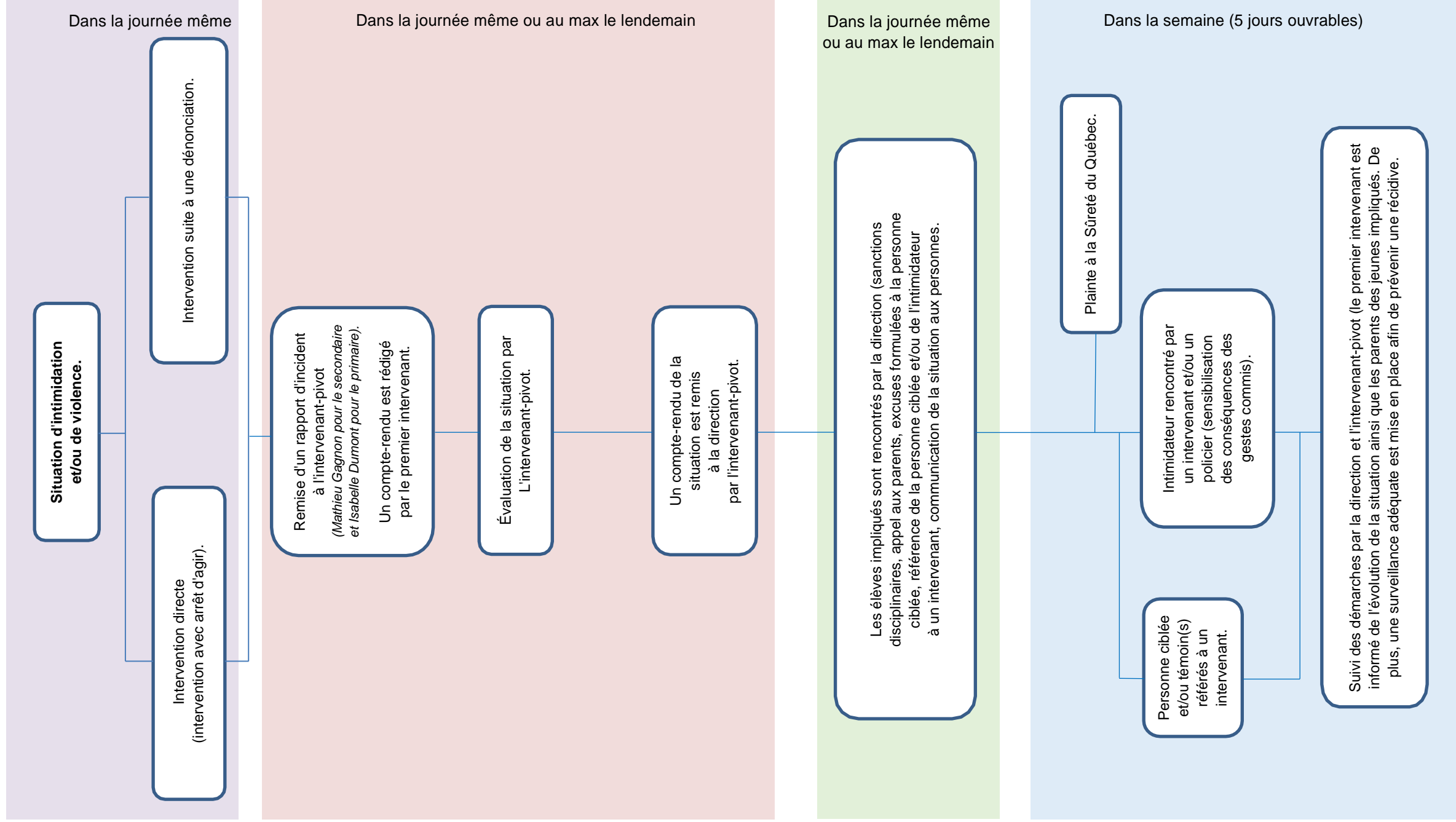
- Rencontre d'un membre du personnel qui nous informe de la situation.
- Rencontre avec un membre de la direction.
- Boîtes à lettres anonymes pour les dénonciations.
- Appel téléphonique pour signaler.

### - Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel ou par toute autre personne.

Actuellement, on utilise le protocole d'intervention face à l'intimidation et à la violence et deux intervenants-pivots sont chargés de recevoir, analyser, compiler et référer tous les actes d'intimidation connus. La direction rencontre les élèves concernés et fait les appels aux parents. Des actions sont posées en conséquence.



## Protocole d'intervention face à l'intimidation et à la violence



**- Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.**

Les gestes de violence et d'intimidation connus sont sanctionnés selon la gravité du geste, selon l'âge et la maturité, la fréquence, la récurrence, et en conformité avec le code de vie. Les arrêts d'agir sont pratiqués. Des plaintes peuvent être déposées à la Sûreté du Québec selon la gravité ou la récurrence du geste. Le centre jeunesse est impliqué chaque fois que les élèves sont touchés par la Loi pour la protection de la jeunesse ou la Loi des jeunes contrevenants.

**- Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.**

Tous les actes de violence et d'intimidation sont consignés et archivés dans un lieu assurant la confidentialité.

En même temps que des sanctions sont posées pour les auteurs, des suivis individuels sont proposés avec un des intervenants de l'école, autant pour les victimes que pour les auteurs. Les témoins sont rencontrés afin de prendre les informations sur la situation, les sensibiliser, les encourager à venir en parler à un adulte en cas de récurrence. Les familles de la victime et de l'auteur sont chaque fois prévenues et impliquées dans les démarches (protocole de réintégration, plan d'action, contrat d'engagement, cahiers de suivi...).

Les auteurs sont aussi rencontrés par la direction ou les responsables d'école dans les 48 heures (à partir du moment où le rapport est déposé). La direction d'école est chargée de communiquer avec les parents pour les informer de la situation et des procédures à suivre.

## Suivi du plan d'action 2020-2021 avec le comité Loi 56



Réalisé



En cours de réalisation ou réalisation partielle



Non Réalisé

Mesures									
MES02 : Mesure de prévention									
Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.									
Moyens de l'établissement	Résultats attendus	Clientèle concernée	Conditions de réalisation	Indicateur	Cible visée	Échéancier	Personnes impliquées	Mode de régulation	Responsable
Augmenter le niveau de qualité de surveillance.	L'élève se sent encadré et en sécurité dans les lieux de rassemblement.	Tous les élèves du primaire et du secondaire.	Trajet de surveillance. Zone de surveillance au primaire et au secondaire. Informé sur une surveillance efficace (enseignants et suppléants). Rafraîchissement d'une surveillance assidue. Modélage et accompagnement des nouveaux enseignants.	Diminution des situations de conflits (dans la salle de dégagement et sur la cour).	Diminuer les situations de conflits d'une étape à l'autre.	Juin 2021	Membres de la direction d'établissement Psychologue Psychoéducateur Travailleur social Éducatrices spécialisées Personnel enseignant Comité Loi 56	Novembre, mars et juin. Sondage et rapports.	Isabelle Landry
Clarifier l'application du code de vie.	S'assurer d'une meilleure compréhension du code de vie pour les élèves. S'assurer d'une meilleure cohérence et constance dans l'application, pour les membres du personnel.	Tous les élèves du primaire et du secondaire.	Explication aux élèves par les tuteurs. Explication des éléments essentiels du code de vie aux parents. S'assurer d'une compréhension commune du code de vie.	Réalisation des activités.	100% des élèves auront reçu l'information des tuteurs.	Juin 2021	Membres de la direction d'établissement Psychologue Psychoéducateur Travailleur social Éducatrices spécialisées Personnel enseignant	Novembre, février.	Isabelle Landry
Distribution d'un aide-mémoire sur l'intimidation.	Les parents et le personnel seront informés des moyens et des ressources disponibles pour solutionner cette problématique.	Tous les élèves du primaire et du secondaire.	Distribution à l'intérieur de l'agenda scolaire.	Réalisation du moyen.	100% des personnes visées recevront l'aide-mémoire.	À la remise de la 1 <sup>re</sup> communication aux parents, et durant l'année scolaire pour les nouveaux élèves.	Membres de la direction d'établissement Secrétaires	Évaluation en mai 2021.	Isabelle Landry
Enseignements ciblés d'habiletés sociales par les intervenants-pivots au primaire et au secondaire.	Que les élèves se sentent outillés à réagir adéquatement dans leur relation avec les pairs.	Tous les élèves du primaire et du secondaire.	Horaire des rencontres présenté à la direction et aux enseignants.	Réalisation des activités.	100% des activités seront réalisées.	Juin 2021	Membres de la direction d'établissement Psychologue Psychoéducateur Travailleur social Éducatrices spécialisées Personnel enseignant	Novembre, février et à la fin de la tenue des activités.	Isabelle Landry

**MES02 : Mesure de prévention (SUITE)**
**Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.**

Moyens de l'établissement	Résultats attendus	Clientèle concernée	Conditions de réalisation	Indicateur	Cible visée	Échéancier	Personnes impliquées	Mode de régulation	Responsable
Intervenir systématiquement sur la violence verbale.	Amélioration du respect entre les élèves et les élèves avec le personnel. S'assurer d'une meilleure cohérence et constance dans les interventions des membres du personnel envers les élèves.	Tous les élèves du primaire et du secondaire.	Interventions de tout le personnel dans l'école. Semaine thématique.	Réalisation des interventions. Réalisation d'activité de sensibilisation. Diminution des situations de violence verbale.	Plus de membres du personnel interviennent.	Juin 2021	Tous les membres du personnel de l'école Conseil des élèves	Lors des arrêts pédagogiques.	Isabelle Landry
Ateliers prônant les valeurs de civilité et de communication positive.	Amélioration du climat sain et sécuritaire par l'amélioration du respect et de la courtoisie entre les élèves et avec les membres du personnel.	Tous les élèves du primaire et du secondaire.	Intervention de tout le personnel de l'école, en tout temps. Formation sur le civisme pour les élèves. Souligner les bons échanges verbaux et les bons coups.	Réalisation des activités et des interventions.	100% des activités seront réalisées.	Juin 2021	Tout le personnel de l'école	En supervision pédagogique, en comité de la Loi 56, dans les réunions du personnel. En juin 2021.	Isabelle Landry
Réaliser des ateliers de prévention contre la violence et l'intimidation et de promotion des conduites pacifiques.	Une application concrète des notions et techniques vues lors des ateliers par les élèves.	Tous les élèves du primaire et du secondaire.	1 période par atelier, par groupe.	Réalisation des activités : Primaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La communication positive.</li> <li>• La violence et l'intimidation.</li> </ul> Secondaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La gestion des conflits.</li> <li>• La violence et l'intimidation.</li> <li>• La violence dans les relations amoureuses.</li> <li>• Réflexion sur la place des médias sociaux (cyberprédateur, cyberintimidation, vol de données, vie privée, conséquence sur la vie).</li> <li>• La communication positive.</li> </ul>	100% des activités seront réalisées.	Juin 2021	Membres de la direction d'établissement Psychologue Psychoéducateur Travailleur social Éducatrices spécialisées CPE	Novembre, février et mai.	Isabelle Landry

**MES02 : Mesure de prévention (SUITE)**

**Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.**

Moyens de l'établissement	Résultats attendus	Clientèle concernée	Conditions de réalisation	Indicateur	Cible visée	Échéancier	Personnes impliquées	Mode de régulation	Responsable
Recevoir et évaluer par les intervenants-pivots les situations problématiques (conflit, violence, intimidation) dans le but de référer rapidement à la direction.	S'assurer d'agir avec diligence dans les situations problématiques.	Tous les élèves du primaire et du secondaire.	Temps d'intervention prévus à l'intérieur de la tâche pour les intervenants-pivots. Former les enseignants à compléter le rapport d'incident et mise en situation concrète. Utilisation du formulaire de rapport d'incident (RDI). « Valider l'intention derrière le geste ». Suite à la réception du rapport, répondre avec diligence, assurer un suivi rigoureux par intervenant-pivot et compléter le rapport sommaire pour le CSSCC. Communiquer et collaborer systématiquement et régulièrement avec les parents des élèves concernés (suivi).	Réalisation des interventions.	100% des situations nommées seront gérées avec diligence.	Juin 2021	Membres de la direction d'établissement Intervenants-pivots Tout le personnel de l'école	Novembre, février et mai.	Isabelle Landry
Revoir le code de vie et son application en conformité à la Loi 56.	Avoir un code de vie qui répond aux exigences légales de la Loi 56. Des actions à poser qui sont claires et précises.	Tous les élèves du primaire et du secondaire.	Lors des journées pédagogiques.	Réalisation de la révision.	Adoption par le Conseil d'établissement.	Juin 2021	Membres de la direction d'établissement Psychologue Psychoéducateur Travailleur social Éducatrices spécialisées Personnel enseignant	Évaluation et régulation en cours d'année (prise de notes). Ajustement à la fin de l'année pour l'année suivante.	Isabelle Landry
Sensibiliser l'ensemble du personnel de l'école au phénomène de l'intimidation et de l'application de la Loi 56.	Se sentir en confiance. Être mieux outillé pour mieux intervenir.	Tous les membres du personnel.	Temps alloué lors d'une journée pédagogique (30 à 45 min.). Temps de préparation de la sensibilisation par le responsable de l'animation de la sensibilisation. Rappel de l'outil. « Intervention dans les couloirs en trois minutes ». Banque de données sur « Google Drive » accessible pour la consultation et la modification par la direction et les intervenants-pivots.	Réalisation des activités : • Sensibilisation. • Rappel de l'outil. • « Intervenir en 5 minutes ». • Consultation de l'outil « Google Drive ».	100% du personnel recevra la sensibilisation.	Juin 2021	Membres de la direction d'établissement Psychologue Psychoéducateur Travailleur social Éducateurs spécialisés Personnel enseignant	Après la réalisation de l'activité.	Isabelle Landry

**MES02 : Mesure de prévention (SUITE ET FIN)**

Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

Moyens de l'établissement	Résultats attendus	Clientèle concernée	Conditions de réalisation	Indicateur	Cible visée	Échéancier	Personnes impliquées	Mode de régulation	Responsable
Utiliser les services de psychologie et de psychoéducation et collaborer avec les partenaires externes (CSSS, service de police, centre jeunesse).	S'assurer de répondre adéquatement aux besoins des élèves. S'assurer une plus grande cohésion entre les actions des partenaires.	Les élèves présentant des besoins.	Répartition des mandats entre les différents intervenants. Rencontres fixées par les intervenants. Suivi de la direction. Rencontre hebdomadaire.	Amélioration de la situation des élèves ayant des besoins.	100% des élèves ciblés seront rencontrés en fonction de l'âge et du consentement parental.	Juin 2021	Membres de la direction d'établissement Psychologue Psychoéducateur Travailleur social Éducatrices spécialisées Personnel enseignant	Lors des rencontres.	Isabelle Landry

**Mesures****MES03 : Mesure de collaboration**

Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

Moyens de l'établissement	Résultats attendus	Clientèle concernée	Conditions de réalisation	Indicateur	Cible visée	Échéancier	Personnes impliquées	Mode de régulation	Responsable
Distribuer, à tous les parents, un aide-mémoire pour différencier les termes suivants : violence, conflit, intimidation, et un aide-mémoire pour les parents d'élèves victimes, témoins ou intimidateurs.	Meilleure compréhension des termes et des situations.	Tous les parents.	Distribution à l'inscription de l'élève.	Remise de l'aide-mémoire.	100% des personnes ciblées recevront l'aide-mémoire.	Lors de la première communication et lors de l'inscription d'un élève. Juin 2021	Membres de la direction Enseignants Secrétaires	Annuel. Lors de la réalisation du moyen.	Isabelle Landry
Sensibiliser les enseignants au continuum d'intervention pour qu'ils puissent communiquer au bon moment avec les parents (et avant de référer à d'autres ressources).	Améliorer notre offre de service en respectant les protocoles établis.	Tous les enseignants.	Sensibiliser à trois reprises durant les arrêts pédagogiques.	Réalisation des sensibilisations.	100% des enseignants auront été sensibilisés.	Juin 2021	Membres de la direction Enseignants Psychologue Psychoéducatrice	Annuel. Juin	Isabelle Landry
Tenir un kiosque sur l'intimidation durant la remise des bulletins.	Augmenter notre offre de service. Outiller les parents. Répondre aux besoins d'informations des parents.	Tous les élèves et les parents.	Participation de l'agent PIMS. Besoin d'un lieu désigné entre la porte d'entrée principale et la cafétéria (lieu visible). Préparation de l'information à donner.	La tenue des kiosques.	Tous les parents qui ont besoin de soutenir leur enfant en lien avec une situation d'intimidation et/ou violence recevront les outils et pourront discuter avec les intervenants sur place.	1 <sup>er</sup> bulletin	Membres de la direction Enseignants Concierges Agent PIMS Intervenants-pivots	Annuel. Juin	Isabelle Landry

<b>Mesures</b>									
<b>MES06 : Mesure de confidentialité</b>									
<b>Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.</b>									
<b>Moyens de l'établissement</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Clientèle concernée</b>	<b>Conditions de réalisation</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Cible visée</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Personnes impliquées</b>	<b>Mode de régulation</b>	<b>Responsable</b>
Se munir de moyens de communication efficaces pour assurer la confidentialité des signalements et plaintes.	S'assurer d'agir avec respect et confidentialité de la clientèle.	Tous les élèves.	Diffusion de l'adresse courriel. Utilisation d'une boîte aux lettres anonymes pour les dénonciations. Distribuer les coordonnées de la personne à contacter. Classement des rapports d'intimidation et/ou de violence dans un dossier accessible.	Utilisation du moyen.	100% des signalements et plaintes sont gérés dans la confidentialité.	Juin 2021	Membres de la direction Équipe-école Agent PIMS Intervenants-pivots	Annuel. Juin	Isabelle Landry

<b>Mesures</b>									
<b>MES07 : Mesure de soutien</b>									
<b>Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte.</b>									
<b>Moyens de l'établissement</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Clientèle concernée</b>	<b>Conditions de réalisation</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Cible visée</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Personnes impliquées</b>	<b>Mode de régulation</b>	<b>Responsable</b>
Offrir un soutien en psychologie, psychoéducation et travail social.	Répondre aux besoins des élèves qui en nécessitent le besoin.	Les élèves ciblés.	Temps pour les consultations.	Réalisation des rencontres.	100% des élèves ciblés seront rencontrés.	Juin 2021	Membres de la direction Psychologue Psychoéducateur Travailleur social Éducatrices spécialisées	Annuel. Juin	Isabelle Landry
Sensibiliser les élèves à comment intervenir en tant que témoin (mobilisation).	Outiller les élèves à bien intervenir dans les situations d'intimidation.	Tous les élèves.	Temps pour préparer la sensibilisation pour les élèves. Intervenir à chaque fois. Encourager les élèves à intervenir.	Réalisation des activités à travers les ateliers sur l'intimidation par les intervenants-pivots.	100% des activités seront réalisées.	Juin 2021	Membres de la direction Intervenants-pivots Enseignants	Annuel. Novembre, février, mai.	Isabelle Landry